

Notes pour le Groupe d'étude informel de l'OMD sur les négociations de l'OMC sur la facilitation des échanges

(Objet : réunion du GNFE OMC du 13 - 17 octobre 2008)

Note : Le Secrétariat de l'OMD a assisté aux deux derniers jours de la réunion de l'OMC. Ces notes ont été rédigées pour mon usage personnel et figurent sur le site Web de l'OMD, comme demandé par les Membres qui ont participé au Groupe d'étude informel de l'OMD. Les Membres qui souhaiteraient en utiliser la teneur doivent contacter leur propre source d'information à Genève ou dans leur capitale (par exemple Bureau de leur délégation à Genève, Ministère des Affaires étrangères, Ministère du commerce, etc.) à des fins de vérification.

27 octobre 2008
R. Struthers

Procédures pour le GNFE de l'OMC d'octobre

1. La réunion d'une semaine du GNFE OMC s'est déroulée comme suit :
 - la semaine a commencé par une session plénière formelle, suivie d'une session de travail plénière informelle conduite par le Président. Au cours de la semaine, le Président a organisé plusieurs sessions de travail plénières informelles au sujet des propositions des Membres de l'OMC relatives aux Articles VIII et V du GATT. Le groupe a pu achever le cycle des travaux textuels en cours concernant l'ensemble des éléments du mandat, et ce d'une manière qui anticipe les activités futures. Toutes les propositions restantes concernant les Articles VIII et V ont été examinées.
 - La question de la coopération douanière a fait l'objet d'un échange de vues positif auquel les Membres ont contribué pour améliorer les textes existants.
 - Le Secrétariat de l'OMC a élaboré une compilation des modifications suggérées et des demandes de clarification.
 - Au cours de la semaine, un grand nombre de fonctionnaires des capitales ont activement participé aux négociations et ont donc été en mesure d'appuyer leurs négociateurs à Genève, ce qui est particulièrement important puisque le Cycle de Doha est dans l'impasse. Cela signifie que la facilitation des échanges demeure extrêmement importante pour les gouvernements.
 - Les deux derniers jours ont essentiellement porté sur la question du traitement S&D et se sont achevés le vendredi 17 octobre par une session formelle qui a permis de récapituler les progrès réalisés au cours de la semaine et d'autoriser les Organisations de l'Annexe D à participer à la réunion suivante.

Points intéressants des négociations

Article VIII

2. Plusieurs propositions ont été examinées et ont entraîné des modifications ou des demandes de clarification de la part des auteurs. Les documents examinés étaient les suivants : TN/TF/W/ 109 Rév. 2 (négociants agréés), TN/TF/W/ 117 (traitement préalable à l'arrivée), TN/TF/W/ 126 (critères objectifs pour le classement tarifaire),

TN/TF/W/ 128 Rév. 1 (coordination entre les organismes à la frontière), TN/TF/W/ 134 (contrôle après dédouanement), TN/TF/W/ 136 Rév. 1 (séparation de la mainlevée et du dédouanement), TN/TF/W/ 139 (temps nécessaire à la mainlevée des marchandises), TN/TF/W/ 140 (gestion des risques) TN/TF/W/ 144 Rév. 2 (envois accélérés) et TN/TF/W/148 (introduction de la gestion des risques). Lorsqu'ils n'avaient pu apporter de réponses complètes en séance, les auteurs ont tenté de répondre aux demandes de clarification et de modification.

4. Le document TN/TF/W/ 109 Rév. 2 (négociants agréés) a fait l'objet de très importants échanges de vues qui ont amené ses auteurs (CE et Mongolie) à apporter de nombreuses clarifications. La proposition sera modifiée afin de supprimer la référence à la constitution obligatoire de garanties financières. En outre, la proposition précisera également que, sur demande et s'il satisfait aux critères fixés, l'opérateur obtiendra le statut d'opérateur agréé.

5. Une proposition concernant les envois accélérés (TN/TF/W/144 Rév. 2) a fait l'objet de longs échanges de vues. La portée de la proposition doit être élargie afin de s'appliquer à tous les opérateurs satisfaisant à certains critères et d'englober les procédures de tous les services impliqués à l'importation. En outre, les principales modifications à apporter sont les suivantes : tout délai prescrit est acceptable par tous les Membres, pas de poids ni de valeur fixés, procédure de minimis applicable de manière égale à tous les opérateurs, et révision de la définition afin que le traitement soit applicable à tous les opérateurs satisfaisant à certains critères.

6. Les documents TN/TF/W/ 140 (gestion des risques) et TN/TF/W/148 (introduction de la gestion des risques) doivent être harmonisés. Le texte actuel des documents sera modifié en indiquant que la gestion des risques n'est pas conçue ni appliquée pour créer une discrimination arbitraire ou injustifiable, ni restreindre les échanges internationaux de manière déguisée.

7. Plusieurs ajouts, suppressions et modifications ont été suggérés pour le document TN/TF/W/136 Rév. 1 (séparation de la mainlevée et du dédouanement). L'auteur (Suisse) a accepté la suggestion visant à ajouter un libellé précisant qu'un Membre ne doit pas exiger de garantie pour assurer le dédouanement. L'auteur restreindra également la proposition de manière à ce qu'elle ne couvre que les aspects financiers de la mainlevée et du dédouanement et, par conséquent, que les droits et taxes qui ne doivent pas être calculés et payés pour garantir la mainlevée.

Article V

8. Le document restant TN/TF/W/133 Rév. 2 (transit) a été examiné et plusieurs modifications et clarifications ont été demandées. Le principal point est que les Membres souhaitent que cette proposition couvre différents traitements applicables aux marchandises transportées au moyen d'infrastructures fixes – le texte devra donc être remanié.

9. Les progrès réalisés par le groupe dans l'étude des documents concernant les Articles VIII et V ont constitué le point culminant de l'examen de l'ensemble des propositions de la 3^{ème} génération relatives à ces deux Articles.

Coopération douanière

10. Les documents TN/TF/W/123 Rév. 2 (mécanisme de coopération aux fins du respect des procédures douanières) et TF/TN/W/154 (coopération douanière) ont été examinés. Il a été suggéré de fusionner les deux documents en un seul. Comme

dans le cas des autres textes présentés, plusieurs modifications et clarifications ont été demandées. L'examen de la question de la coopération douanière se poursuivra lors des prochaines réunions.

Traitement spécial et différencié

11. La question du traitement S&D a fait l'objet d'un échange de vues détaillées sur la base d'un document informel précédemment présenté par l'Argentine (JOB (08)/44/Rév.1) et d'une intervention de la CE. Toutes les délégations ont souligné l'importance de la question mais aucune conclusion n'a pu être tirée. Demeurent les problèmes des délais, de la notification du non respect des délais, de l'incidence en matière de ressources humaines, de l'amélioration de l'infrastructure, des investissements en capital et de la question de savoir s'il serait approprié ou non de fusionner les trois catégories de dispositions en deux (à savoir, regrouper b et c). Il a été convenu qu'il s'agit de l'aspect le plus difficile et le plus important des négociations. Les questions examinées étaient les mêmes que celles décrites dans le rapport de la dernière réunion.

12. Le Président a déclaré avoir apprécié les échanges d'idées concernant le traitement S&D et il a instamment prié les Membres de soumettre des propositions de textes.

Prochaine réunion du GNFE de l'OMC

La prochaine réunion du GNFE devrait se tenir du 1er au 3 décembre 2008.

Observations du Secrétariat concernant les procédures prévues pour les négociations de l'OMC sur la facilitation des échanges

En vue de protéger les intérêts de l'OMD et de la douane au cours des négociations de l'OMC, le Secrétariat continue d'encourager les Membres de l'OMD à participer au processus de négociation de l'OMC.
